

# Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

A la Ligue de l'Enseignement. — Les Retraites ouvrières.

Le banquet de la Ligue de l'enseignement a fourni au président du Conseil l'occasion de prononcer un discours parsemé de ces mots heureux dont il est coutumier.

Comme lui, nous pensons que l'école laïque est la pierre d'assise de l'édifice républicain, de même que nous sommes de son avis lorsqu'il donne aux instituteurs le conseil de ne pas donner à leur enseignement, le caractère d'une polémique dirigée contre quelqu'un.

Malgré ces pensées libérales, M. Briand a été aussi affirmatif que possible pour signaler et combattre les menées du parti clerical contre l'enseignement laïque.

Il est certain que la République ne peut pas admettre et tolérer, par ses ordres venus de l'étranger, un essai d'entraver la fonctionnalité de nos écoles. Les évêques, en mettant à l'index certains livres scolaires, se mettent en rébellion contre l'Etat dont ils méconnaissent les droits.

Ces ouvrages, autorisés par le ministre de l'instruction publique, ne renferment rien de contraire aux idées de la morale. Leur crime, aux yeux de l'épiscopat, est de prêcher le dévouement à la République, de semer des idées républicaines.

Les pouvoirs publics sauront défendre l'enseignement laïque ; ils en ont le devoir.

Le Sénat commence jeudi le débat sur la constitution des retraites ouvrières et on peut espérer une solution puisque le projet sort enfin des cartons du Luxembourg, qui rappelait depuis longtemps, à ce propos, le palais de la Belle au Bois-Dormant.

Le travail de la Commission sénatoriale est fort différent du texte voté à la Chambre ; mais il semble avoir un caractère pratique, en cela qu'il fait apparaître la possibilité de trouver les capitaux nécessaires. Là est en réalité le nœud du problème.

La France républicaine doit assurer contre la misère la vieillesse des travailleurs, et personne ne peut douter de cette vérité du moment où l'on pourra se procurer les fonds nécessaires.

Le système indiqué pour atteindre ce résultat indispensable consiste à demander une part contributive aux ouvriers et aux patrons, l'Etat ajoutant une somme forfaitaire de cent millions.

Sauf sur des points de détail, par exemple une différence d'un franc par an dans la petite somme demandée aux ouvriers, le ministre du travail est d'accord avec la Commission. On doit donc croire que le but sera bientôt atteint, car la Chambre aurait tort de ne pas accepter ce que fera le Sénat.

Une fois le principe consacré, le plus difficile sera fait.

### A L'ÉTRANGER

L'empereur Ménélik. — Les armements navals de l'Allemagne.

L'empereur Ménélik ne disparaîtra pas de ce monde sans laisser un grand vide. Il tenait une si énorme place dans les destinées de l'Abyssinie, qu'après lui on peut se demander ce qui arrivera dans cette partie du monde.

Où pourrait redouter des complications sérieuses si les diplomates anglais, français et italiens ne se rendaient pas compte des avantages d'une entente en Afrique et des inconvénients d'une lutte.

Mais, soit à Londres, soit à Paris, soit à Rome, on paraît animé d'intentions conciliantes, et il faut espérer qu'on se mettra d'accord pour le partage, sinon de l'Abyssinie, du moins de zones d'influence.

Il paraît équitable que l'action anglaise soit prépondérante dans la partie qui

confine l'Égypte et qui contient le Nil bleu. Les Italiens ont qualité spéciale dans l'hinterland de leur colonie de l'Erythrée. De notre côté, nous avons à faire valoir des droits particuliers autour de Djibouti jus-que dans l'intérieur.

En face des races africaines, comme vis-à-vis des Asiatiques, les blancs doivent serrer les coudes. « Soyons, avant tout, Européens », disait Talleyrand.

Il y a un ralentissement marqué dans les armements navals de l'Allemagne, ce que l'on doit constater avec plaisir. Le gouvernement impérial explique cela par les difficultés financières, mais s'il y a un peu de vrai dans la raison donnée, ce n'est pas la vérité entière ; tout porte à croire que Guillaume n'est pas fatigué des embarras d'argent pour motiver un mouvement de recul que son amour propre ne veut pas avouer.

En réalité, le kaiser n'a pas plus envie de faire la guerre avec les Anglais qu'Edouard VII ne souhaite une lutte avec les Allemands. L'oncle et le neveu, qui ne sont pas très bons amis, demeurent pacifiques, et on ne veut pas à Berlin surexciter l'Angleterre de façon à ce qu'une pression de l'opinion britannique amène le conflit.

Guillaume II, tout impulsif qu'il soit dans son langage, sait réfléchir et s'arrêter à temps ; il doit se rendre compte de l'état actuel de l'Europe, qui veut la paix. Comme l'exagération des constructions navales allemandes était un sujet légitime de préoccupation pour nous, l'apaisement de la fièvre germanique à cet égard ne saurait nous déplaire, et on doit l'enregistrer avec satisfaction.

LE FURETEUR.

### OPINIONS

#### R. P. et concentration républicaine

Il est une mauvaise manière de servir une réforme : c'est celle qui consiste à fermer les yeux sur ses défauts, sur ses difficultés d'application. Mieux vaut les regarder en face pour y apporter, si possible, le remède.

Partisan de la représentation proportionnelle, je voudrais attirer l'attention sur un reproche que lui adressait, tout récemment, à la Chambre, M. Thierry-Cazès, député du Gers, mais dont M. Thierry-Cazès n'avait pas recherché le correctif, non plus, semble-t-il, qu'il n'en avait aperçu toute la gravité.

Prenons, nous disait-il, un département où 35.000 radicaux et 25.000 socialistes, grâce à la discipline républicaine qu'ils s'imposent au second tour, font triompher, malgré 55.000 conservateurs, quatre députés radicaux et deux députés socialistes. Avec le système proposé par la commission, les conservateurs auraient trois sièges, les radicaux deux, les socialistes un. Ainsi, 55.000 conservateurs auraient trois représentants, et 80.000 radicaux n'en auraient pas davantage. Trouvez-vous cela juste, nous demande M. Thierry-Cazès ?

Plus juste, en tout cas, répondrions-nous, que le système actuel, dans lequel ces 55.000 conservateurs ne sont pas représentés du tout. Sans doute, nous verrions avec regret le parti républicain perdre des sièges dans ce département, mais comme a fort bien répondu M. Alexandre Blanc : « Nous ne nous occupons pas des sièges que nous pouvons perdre, mais de la justice. »

Cherchons un exemple plus typique de ce fait, entrevu par M. Thierry-Cazès, que le système d'Hondt, proposé par la Commission pour le partage des sièges, avantage outre mesure les partis les plus forts, les plus compacts.

Pour pourvoir cinq sièges, à la

Chambre, plusieurs listes sont en présence.

Les conservateurs obtiennent 380.000 voix ; les progressistes, 75.000 ; les radicaux, 185.000 ; les socialistes indép., 60.000 ; les socialistes unifiés, 80.000

Si nous appliquons le système d'Hondt, les quotients se classent de la façon suivante :

380.000 (conservateurs)	190.000 (conservateurs)	185.000 (radicaux)	126.666 (conservateurs)	95.000 (conservateurs)
-------------------------	-------------------------	--------------------	-------------------------	------------------------

Quatre sièges sont attribués aux conservateurs, qui ont réuni 380.000 voix, tandis qu'un seul député radical représentera les 400.000 républicains de toutes nuances.

Ici l'injustice est flagrante. Comment y remédier ?

On peut y parvenir, selon nous, de trois façons :

A. — En rendant possible, tout en conservant le système d'Hondt, la « concentration républicaine », et, d'un mot plus général, les alliances entre divers partis, diverses listes.

B. — En adoptant, pour la répartition des sièges, de préférence à la méthode d'Hondt, la méthode des restes.

C. — En combinant la méthode des restes et les alliances.

A. — Avec le système d'Hondt, on peut concevoir qu'en vertu d'une disposition à introduire dans la loi, plusieurs listes se soient entendues pour demander, par acte déposé à la Préfecture avant le scrutin, à temps pour que les électeurs en soient informés avant le vote, que les voix obtenues par elles soient totalisées pour le calcul de la répartition générale des sièges. Dans l'exemple que nous avons pris, si nous supposons une entente de ce genre entre les quatre listes républicaines, deux blocs s'opposeraient l'un à l'autre : le bloc conservateur, fort de 380.000 voix, obtiendrait deux sièges, le bloc républicain, grâce à ses 400.000 voix, en emporterait trois. Une nouvelle application du système d'Hondt répartirait entre les listes républicaines les sièges qui leur auraient été attribués en bloc : il en reviendrait deux aux radicaux, un aux socialistes unifiés.

B. — Dans le système des restes, on divise par le nombre des votants le total des suffrages recueillis par chaque liste, et l'on attribue à chaque liste autant de sièges qu'en indique le quotient de cette division. Les sièges restant à pourvoir sont attribués aux plus forts restes. Dans le cas que nous étudions, 780.000 suffrages ont été exprimés, ce qui suppose, puisque chaque bulletin portait cinq noms, 156.000 votants. 380.000 : 156.000 = 2. Reste 68.000. Nous aurons deux députés conservateurs.

185.000 : 156.000 = 1. Reste 29.000. Nous aurons un député de la liste radicale. Aucune autre masse électorale n'est divisible par 156.000 ; les deux sièges vacants vont aux plus forts restes :

Les socialistes unifiés, qui viennent en tête avec 80.000 voix, auront un député ; les progressistes, qui les suivent, avec 75.000 suffrages, en auront un également.

Sont élus, en définitive, deux conservateurs, un radical, un unifié, un progressiste. Ce résultat satisfait mieux que le résultat du système d'Hondt notre désir d'éviter l'écrasement des petits partis. On peut lui reprocher de leur faire la part trop

belle : si les conservateurs, pour 380.000 suffrages, ont deux représentants, les progressistes ne devraient-ils pas se contenter d'avoir, pour 75.000 voix, 2/5 de député, une fraction de député ? On pourrait répondre qu'un député étant « un et indivisible », mieux vaut avantager le faible que le fort. Mais la combinaison du système des restes avec la possibilité des alliances pourrait atténuer sensiblement la portée de cette critique.

C. — Cette combinaison permettrait d'obtenir un système très souple ; donnons-en un unique exemple.

Les listes radicale et socialiste indépendante, dans le cas qui vient de nous occuper, sont convenues que leurs restes seront additionnés pour le calcul de l'attribution des derniers sièges aux plus forts restes. Les 29.000 voix restant à la liste radicale après la division par 156.000, jointes aux 60.000 des socialistes indépendants, assureraient l'élection d'un représentant des listes coalisées, représentant qui serait pris dans la liste des socialistes indépendants.

On pourrait concevoir toute autre combinaison des alliances : alliance des progressistes et des radicaux, des progressistes et des conservateurs, etc. L'alliance ne jouerait, d'ailleurs, que si elle avait pour effet d'avantager les contractants.

Nous verrions à l'un ou l'autre de ces trois systèmes cet avantage qu'ils permettraient à chaque parti d'aller enseigner déployés à la bataille, de n'être pas contraint de présenter en commun avec d'autres partis une liste panachée, au programme forcément vague ou restreint. Chaque parti compterait exactement ses adhérents, mesurerait ses progrès ou ses reculs et l'on n'aurait plus à craindre de voir, l'adoption de la représentation proportionnelle dresser menaçant en face de la majorité républicaine « effilochée », le bloc de tous ceux qu'unirait une seule doctrine : la haine du régime actuel.

Raoul de FÉLICE.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 novembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la réforme électorale.

M. Jaurès a la parole. Il affirme que la représentation proportionnelle s'étendra d'un mouvement irrésistible à toute la démocratie européenne. Elle fonctionne depuis de longues années déjà en Danemark et en Norvège ; elle est appliquée en Bavière, en Wurtemberg, où existe un parti qui se définit à peu près de la même façon que le parti radical français.

M. Jaurès affirme qu'aux prochaines élections, un fort mouvement se dessinera dans le pays, en faveur de la représentation proportionnelle, et si certains radicaux ne le comprennent pas, il se trouvera dans leurs circonscriptions, d'autres radicaux qui le comprendront.

M. Ferdinand Buisson a la parole.

Il déclare que la représentation proportionnelle est une réforme nécessaire.

M. Depasse combat la thèse de M. Buisson.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 5 novembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet sur la réforme électorale.

M. Chenal est partisan de la réforme dont il indique les avantages.

M. Pelletan est partisan du scrutin de liste, mais il combat la représentation proportionnelle.

La suite de la discussion est renvoyée. Et la séance est levée.

### SENAT

Séance du 4 Novembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, décédé.

Le Sénat aborde la discussion du projet des retraites ouvrières.

L'urgence ayant été prononcée à la Chambre, la question doit réglementairement être posée au Sénat. Mais M. Cuvino, président de la Commission des retraites, il fait remarquer qu'il serait presque impossible d'élaborer en une seule délibération un texte qui ne contienne pas de contradictions.

M. Viviani, ministre du travail, déclare alors que le gouvernement, bien qu'il désire vivement assurer l'adoption la plus rapide possible d'un texte solutionnant la haute question posée devant le Sénat, se rallie à la proposition du président de la Commission des retraites. (Approbation.)

L'urgence n'est pas prononcée.

M. Cuvino a la parole pour exposer les travaux et études auxquels a donné lieu, dans la Commission qu'il préside, la question des retraites ouvrières. Il reconnaît tout d'abord que la Chambre, dans le vote qu'elle a émis il y a plus de trois ans, presque à l'unanimité, n'a fait que manifester la volonté de la démocratie de réaliser aussitôt que possible une réforme dont tous les vieux travailleurs seront appelés à bénéficier.

Trois systèmes sont en présence : constitution des retraites par l'Etat sans le concours des intéressés ; constitution libre par les intéressés, avec le concours de l'Etat ; constitution obligatoire des retraites par les intéressés patrons et ouvriers, avec le concours de l'Etat.

C'est pour ce dernier système que s'est prononcée la Commission sénatoriale.

M. Dreyfus a la parole pour faire connaître l'avis de la Commission des finances.

La loi ne sera applicable qu'après le vote des ressources nécessaires.

La discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 5 novembre

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat s'occupe du projet sur les retraites ouvrières. M. Lintilhac justifie la réforme.

Le projet donnera satisfaction à la classe ouvrière et marquera dans l'histoire le début d'une date mémorable.

M. Ribot fait entendre diverses critiques.

La suite de la discussion est renvoyée.

Et la séance est levée.

### La Cuisine de la Tsarine

La Tsarine a des goûts simples comme son mari Nicolas II ; mais elle tient à avoir la plus fine cuisine parmi les souverains d'Europe. C'est une cuisine française dans l'ensemble comme dans les détails, et plus d'un Vatel français y a fait une grosse fortune. Les chefs — il y en a deux actuellement — ont des traitements de ministres, sous leurs ordres opèrent des auxiliaires au nombre de quarante-deux, tous grassement appointés, et assistés d'une vingtaine d'aides et d'autant de garçons qui touchent au moins 30 ou 40 roubles par mois.

Les sommeliers sont des personnalités. Ils président aux caves où vingt-cinq mille douzaines de bouteilles des meilleurs crus sont dûment étiquetées et bouchées.

La cuisine impériale coûte des sommes folles, et cependant les deux souverains sont extrêmement sobres.

Le Tzar ne se permet à chaque repas qu'un verre de Bordeaux, à l'occasion une coupe de champagne, rien de plus. Mais il traite largement ses convives et il aime, comme l'Impératrice, le faste de la table.

### INFORMATIONS

#### Au Maroc

Un nouvel incident

Les courriers arrivant de Fez apprennent qu'un nouvel incident serait arrivé entre Moulaï-Hafid et des Algériens protégés français.

Le cheik d'une tribu algérienne campée près de Fez, ayant refusé de payer les impôts contrairement au traité franco-marocain, Moulaï-Hafid a donné des ordres pour que cette tribu soit immédiatement chassée. Le consul de France à Fez, M. Gaillard, est intervenu, demandant qu'un délai soit accordé à la tribu.

Le litige est considéré comme très grave. Moulaï-Hafid déclare, en effet, que les traités antérieurs ont été abrogés par lui, et qu'il a décidé de passer outre les conventions conclues avec les puissances européennes par les sultans, qui l'ont précédé au trône.

#### Espagne et Maroc

Hommage aux morts de Melilla

Le Jour des Morts a été célébré avec une touchante solennité. Dimanche, le commandant Bouquero a déposé sur la tombe des soldats morts en combattant une couronne au nom du général Lyautey. Le commandant Bouquero a prononcé ensuite quelques paroles. Le général Marina l'a remercié chaleureusement.

Le commandant était, en outre, porteur d'une lettre du général Lyautey au général Marina, dans laquelle l'officier français fait l'éloge de l'armée espagnole et de sa bravoure.

Autour du Parlement

Le groupe républicain antiproportionnaliste s'est réuni et a décidé d'adopter une motion de M. Larquier tendant au renvoi pur et simple à la commission du projet de réforme électorale. M. Malvy, auteur d'une autre motion de renvoi à la commission, mais avec considérants hostiles à la représentation proportionnelle, l'a retirée pour se rallier à celle de M. Larquier. En retirant sa motion, M. Malvy fera une déclaration pour expliquer le sens du renvoi et dire que ceux qui se proposent de le voter veulent se prononcer contre la représentation proportionnelle, tout en laissant la porte ouverte à d'autres systèmes de réforme, tels que le scrutin de liste. Cette tactique n'a pu être définitivement adoptée qu'aujourd'hui, parce qu'il s'était élevé des doutes sur le point de savoir si, réglementairement, on pouvait proposer une motion de renvoi pur et simple.

Le roi de Portugal à Paris

Le roi de Portugal, qui arrivera le 27 novembre, sera notre hôte pendant cinq jours. L'incognito du roi ne sera pas d'une rigueur absolue. Il comportera en effet une série d'entrevues, de réceptions, de promenades dont le programme a été préparé par les chancelleries et arrêté en principe, après avoir été soumis à l'agrément du souverain notre hôte et du président de la République.

Ce programme, qui ne subira probablement pas de modifications dans ses grandes lignes, est le suivant :

Le dimanche 28 novembre, le roi de Portugal et le président de la République échangeront des visites. Le président de la République offrira un dîner suivi d'une soirée théâtrale intime.

Le lundi 29 novembre, excursion du roi à Versailles. Visite du Palais et des Trianons et promenade dans le parc. Le soir, le roi assistera à la représentation de l'Opéra.

Mardi 30 novembre, déjeuner au château de Rambouillet et chasse

offerte par le président de la République. Le roi passera la soirée au Théâtre-Français.

Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre visite des musées et des monuments de Paris ; déjeuner à la légation de Portugal et réception des membres de la colonie portugaise.

Le départ du roi Manuel aura lieu le jeudi 2 décembre.

**Henri Farman bat tous les Records du Monde**

Camp de Châlons, 3 novembre. — Henry Farman a continué la série de ses admirables performances de fond et de durée en battant ses records de Reims.

Le nom du vainqueur du Grand-Prix de la Champagne et du Grand-Prix de Blackpool, l'homme qui, en France, a le premier bouclé un kilomètre sur un aéroplane restera dans l'histoire de la conquête de l'air au tout premier plan.

Il venait de trouver au Camp de Châlons un nouvel appareil et il annonçait dès hier qu'il allait concourir pour le Prix Michelin, lequel doit revenir en fin d'année à l'aviateur qui aura couvert en un seul vol la plus longue distance.

Jusqu'à présent, le prix appartenait, cette année, à Paulhan, qui l'avait gagné en 2 heures 49 minutes 20 secondes, à l'aérodrome de Brooklands. Or Farman, par sa performance de mercredi, se classe non seulement en tête du Prix Michelin, mais il bat tout les records de fond et de distance qu'il avait établis à Reims.

Farman était parti à midi 29, chronométré par M. Gaudichard. Le temps était, à la vérité, extrêmement favorable, et personne ne doutait du succès de l'aviateur. De fait, il volait avec une régularité parfaite, et à 3 heures 25, soit 2 heures 56 après le départ, Farman avait parcouru 156 kilomètres 900 mètres ; il volait jusqu'au coucher du soleil (4 heures 30), extrême limite pour la Coupe Michelin, et continuait encore pendant quelques minutes, n'étant arrêté que par le manque d'huile. Il atterrissait à 4 heures 47 m. 18 s., étant resté 4 heures 17 minutes 53 secondes dans les airs, battant ainsi de 1 heure 13 m. son précédent record. Il a couvert la distance de 232 kilomètres 212.

**Petites Nouvelles**

L'amélioration dans la santé de l'empereur Ménélik est légère, mais continue.

— Un nouveau décès dû à la méningite cérébro-spinale, s'est produit, ce matin à Lorient. C'est celui du matelot Chauvet, du 3<sup>e</sup> dépôt, originaire de Laplaine (Loire-Inférieure). On compte actuellement dix cas de méningite dont deux décès.

— Selon un télégramme du « Novoié Vremia », la ville d'Ardebil, en Perse, serait déjà au pouvoir des tribus révoltées en faveur de l'ancien shah, lesquelles, au nombre de 10 000 hommes, attaquent la ville, la pillent et massacrent plusieurs centaines de personnes.

— M. Briand, président du conseil, a conféré ce matin au ministère de l'intérieur avec le vice-amiral Boué de Lapeyrière.

— Le garde des sceaux a reçu ce matin à la Chancellerie, les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la justice et les députations des compagnies judiciaires.

— Le prochain consistoire se tiendra, à la fin de décembre ou au commencement de janvier. Le pape nommera une dizaine de cardinaux dont trois français.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Election Législative du 7 Novembre**

**CANDIDAT RADICAL**  
**A. DE MONZIE**  
Avocat à la Cour d'Appel  
Conseiller général du Lot  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**L'Election Législative**

La campagne électorale est terminée, et à l'heure où paraîtront ces lignes, les électeurs se rendront au scrutin.

Le résultat n'est pas douteux, le succès est assuré à une grosse majorité au candidat radical.

Dans toutes les communes, les électeurs manifesteront leurs sentiments nettement républicains et ce soir, M. de Monzie sera député de l'arrondissement de Cahors.

**La lettre des Evêques**

Le ministère de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire à tous les instituteurs pour savoir :

- 1<sup>o</sup> Si, à leur connaissance, la lettre des évêques sur la fréquentation de l'école neutre et l'usage de certains livres scolaires a été lue dans leur localité ;
- 2<sup>o</sup> Comment elle y a été accueillie ;
- 3<sup>o</sup> Quels résultats elle y a produits.

**Conseil d'arrondissement**

Par décret du président de la République en date du 2 novembre 1909, les électeurs du canton de St-Géry (Lot), sont convoqués pour le 21 novembre, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement du regretté M. Cayla.

**Société de secours mutuels**

Par arrêté du ministre du travail, les statuts de la société de secours mutuels, la société de Malakoff (7<sup>e</sup> d'infanterie à Cahors), sont approuvés.

**Société d'Agriculture du Lot**

Séance du 3 novembre 1909  
Présidence de M. DELBREIL  
Président de la Société

Etaient présents : MM. Delbreil, Dulac, D' Aymard, Petit, Martin, Dalot, Viviers, Seval, Brunet Laporte, Ibert, Lagarde, Cahier, Bouysson.

M. le D<sup>r</sup> Aymard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Cayla, propriétaire à Cahors ; Vinel, notaire à Larnagol ; Milhet, propriétaire à Caillac, demandent à faire partie de la Société.

Aux termes du Règlement, l'élection de ces membres est renvoyée à la prochaine séance.

M. le Président aborde la question des concours d'animaux gras de Figeac et de Gourdon.

Après avoir rapidement fait remarquer la nécessité de la création de ces Concours dans chaque arrondissement, M. le Président annonce que la municipalité de Figeac a choisi la date du 14 décembre et Gourdon celle du 13 décembre.

M. le président rappelle qu'en

dehors des subventions des villes intéressées, le ministère de l'Agriculture a affecté une subvention spéciale de 265 francs à chacun des deux concours.

M. le Président donne ensuite lecture, article par article, du programme des primes.

Ce programme est adopté après échange d'observations entre divers membres.

M. le Président donne connaissance : 1<sup>o</sup> d'une circulaire de la Société des Agriculteurs de France concernant la nouvelle évaluation des propriétés non bâties et des pouvoirs des classificateurs chargés de cette évaluation ;

2<sup>o</sup> d'une lettre de la Confédération générale des vignerons demandant des renseignements sur la récolte en vins dans le Lot.

3<sup>o</sup> d'une circulaire de l'Union des Syndicats concernant la constitution des biens de famille insaisissables.

Après avoir donné des renseignements sur la réception par M. le ministre de l'agriculture de la délégation du Conseil général chargée de présenter les revendications des viticulteurs du Lot au sujet de la délimitation, M. le Président donne la parole à M. Brunet, propriétaire à Caillac.

M. Brunet rend compte qu'il veut faire un essai de production d'endives vitifol dans la culture du tabac et s'inspirant de la tolérance de l'administration qui autorise la culture de choux et autres légumes a cru pouvoir faire une plantation au 22 Juillet dernier.

Il demande que la plantation de l'endive soit tolérée au même titre que les choux.

Il fait remarquer que cette plantation est de beaucoup supérieure à celles qu'il a faites à la même date et sur des terrains identiques.

Des plantations faites au 1<sup>er</sup> et au 15 août ont néanmoins donné des résultats intéressants.

M. le président engage M. Brunet à faire des pesées du tabac où ont été cultivées les endives et à le comparer avec le tabac voisin.

Cette expérience de culture est très importante car, il ne serait plus nécessaire, dit-il, de préparer spécialement le terrain pour la culture de l'endive.

Il sera nécessaire de soigner la présentation de ce produit. Il conviendrait de choisir un emballage identique et de n'envoyer que des produits de choix.

Il sera ensuite intéressant de savoir si dans nos terrains friables et avec notre climat nous ne pourrions pas arriver à faire l'étiologie sur place.

M. le Président signalant la nécessité, pour les propriétaires, d'assurer contre les accidents les ouvriers agricoles qu'ils emploient, présente M. d'Esquerre, agent de la Caisse syndicale d'assurance mutuelle des agriculteurs de France qui a bien voulu assister à la réunion.

M. d'Esquerre explique le fonctionnement de cette Caisse spécialement créée pour les agriculteurs et en démontre les principaux avantages. Il insiste surtout sur la garantie illimitée donnée par la caisse.

M. d'Esquerre dépose, avec le tarif, plusieurs exemplaires de propositions d'assurances que les intéressés pourront consulter.

M. le D<sup>r</sup> Aymard présente M. Paumès Professeur au Lycée Gambetta, qui a étudié la question de délimitation de la zone bordelaise.

M. Paumès donne, au point de vue historique, divers renseignements sur les procédés employés par certains viticulteurs du Lot pour la vente de leur récolte. Ces propriétaires allaient eux-mêmes vendre leurs vins dans divers pays.

M. le Président remercie vivement M. d'Esquerre et M. Paumès de leurs intéressantes communications et lève la séance.

**Les changements de résidence des réservistes et des territoriaux**

Aux termes des instructions contenues dans la loi du 21 mars 1905, tout réserviste ou territorial qui se déplace pour changer de domicile ou de résidence, est astreint à faire viser dans le délai d'un mois son livret individuel par la gendarmerie dont relève la localité où il transporte son domicile ou sa résidence.

Des ordres complémentaires ont fait savoir que les changements d'adresse dans les villes de plus de 5.000 habitants, doivent être considérés comme des changements de résidence. En conséquence, dans ce dernier cas il doit être fait déclaration de ces changements d'adresse à la gendarmerie.

**Compatriote**

Notre compatriote M. Marc Tourriol, sous-officier au 1<sup>er</sup> zouaves, qui fut reçu au dernier concours pour l'administration du génie, a été nommé adjudant d'administration du génie en Algérie.

Nos félicitations.

**Classe 1895**

La réunion des hommes de la classe 1895 fixée au samedi 6 novembre est renvoyée au mardi 9 novembre à 8 h. 1/2 du soir.

**Bourse du Travail**

La Fédération des travailleurs de Cahors, organise pour le Jeudi 11 Novembre courant à 8 heures 1/2 du soir dans la grande salle de la Bourse du Travail, une grande réunion publique et contradictoire avec les concours du citoyen, E. Quilliet, conseiller Prud'homme de la Seine qui traitera : Les Conseils de Prud'hommes ; le contrat de travail : les loix ouvrières ; les accidents du travail.

**Qui a trouvé la montre ?**

Lundi dernier, une fillette a perdu à St-Geroges un porte-monnaie dans lequel se trouvaient une montre et un tour de cou.

Prière à la personne qui l'aurait trouvée de la rapporter au bureau de police.

**Mouvement de la population**

Nous empruntons à l'annexe du Journal officiel du 28 octobre le mouvement de la population durant le premier semestre 1909, avec le mouvement de la même période en 1908.

La population de la France est de 39.252.245 habitants ; les mariages en 1909 ont été 156.294 ; en 1908 ils furent 162.495 ; — les divorces en 1909 ont été 6.148 ; en 1908 ils furent 5.605 ; — en 1909 il est né 398.710 enfants ; en 1908 il est né 411.402 ; — en 1909 il est mort 426.913 personnes ; en 1908 il est mort 401.894.

Voici, par arrondissement, le mouvement dans le département du Lot :

	MARIAGES		DIVORCES		
	1909	1908	1909	1908	
Cahors.....	291	294	7	6	
Figeac.....	307	309	4	1	
Gourdon...	241	228	3	2	
	839	831	14	9	
		NAISSANCES		DÉCÈS	
		1909	1908	1909	1908
Cahors.....	602	618	1.038	936	
Figeac.....	594	628	826	722	
Gourdon...	487	478	737	670	
	1.683	1.724	2.601	2.348	

**Rechargements cylindres**

Opérations probables dans la semaine du 6 au 13 novembre 1909.

ROULEAU N° 1  
Chemin de grande communication n° 33, de Cahors à Figeac. Répandage et cylindrage entre 1 k. 6 et 12 k. (entre Savanac et le Couzol).  
Chemin de grande communication n° 33, de Cahors à Figeac. Répandage et cylindrage entre 14 k. et 14 k. 3 (entre Velles et Vers).  
Chemin de grande communication n° 7 a, de Vers à Pélacoy. Répandage entre 2 k. et 2 k. 5 (vers le mas de Prout).

ROULEAU N° 2  
Chemin de grande communication n° 27, de Cahors à Tournon. Répandage et cylindrage entre 1 k. 8 et 2 k. 8 (entre Cahors et Lacapelle).  
Chemin de grande communication n° 27, de Cahors à Tournon. Répandage et cylindrage entre 2 k. 6 et 3 k. 4 (vers Lacapelle).  
Chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac. Répandage et cylindrage entre 0 k. 3 et 0 k. 6 (Rue du Lycée-Cahors).  
Chemin de grande communication n° 8, de Cahors à Touzac. Répandage entre 1 k. et 1 k. 3 (Cabazat).  
Cahors, le 4 novembre 1909.

L'ingénieur,  
Signé : LAGARDE.

**THÉÂTRE**

**Une bonne nouvelle**  
Nous apprenons que la municipalité de Cahors s'est mise d'accord avec M. Crémieux, Directeur du théâtre municipal de Montauban pour une série de représentations d'Opéra-Comique, au théâtre de Cahors.

La troupe Crémieux obtient à Montauban un très grand succès. La composition est excellente et quelques-uns de nos amis qui l'ont vu interpréter Faust, récemment, nous ont déclaré que l'interprétation fut très bonne.

Nous sommes donc heureux d'annoncer la série de représentations sur notre scène : c'est une bonne nouvelle pour les dilettanti cadurcien.

Nous rappelons que c'est Lundi soir que la tournée Hertz et J. Coquelin, donnera sur la scène de notre théâtre en représentation

**CYRANO DE BERGERAC**

le chef d'œuvre d'Edmond Rostand. Nous pouvons annoncer que l'excellente troupe obtiendra un vif succès.

**Service des pharmacies**

Le service des Pharmacies sera assuré par la Pharmacie ARNAL, ancienne Pharmacie CAZALY, rue Fénelon, le Dimanche 7 Novembre.

**Musique du 2<sup>o</sup> de Ligne**

PROGRAMME DU 7 NOVEMBRE 1909  
Marche des Mousquetaires. Kohnemann  
Souvenir du Bal (Mazurka). Métra  
Féerie Printemps (Valse). G. de Saint-Denis  
Nice-Gavotte..... Kelsen  
Vienne reste Vienne (Marche). Schrammel  
Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 30 Octobre au 6 Novembre  
Naisances  
Miquel Roger, au Payrat.  
Morère Marie, rue des Soubrours.  
Couderc Raoul-Lucien-Marie, aux Arquiels.  
Castelnau Marguerite, à la Croix de fer.

**Castaing Pierre, allées des Soupis.**

Publications de Mariage  
Delmas André-Julien, soldat au 7<sup>e</sup> de ligne et Sabatié Jeanne, tricoteuse.  
Babouène Diéudonné, monteur mécanicien, et Cancé Marie-Adélaïde couturière.

Lasfargues Louis, sergent rengagé au 7<sup>e</sup> de ligne et Laparra Rosalie s. p.  
Baudouin Léon-Pierre, typographe, et Alaux Lucie, lingère.

Mariage  
Gamel Marcelin mécanicien, et Duperrin Angèle, brodeuse.

Décès  
Delfour Catherine s. p. épouse Bozouls, 80 ans, Cabessut Haut.

Caste François, jardinier 77 ans, rue de la Rivière, Ca' essut.  
Sopeno Isabelle, garde barrière 88 ans épouse Glaude, Hospice.

**Nos DÉPÊCHES**

Télégrammes reçus hier :  
Paris, 5 novembre, 9 h. 36 m.

**Loterie**  
Ce matin a eu lieu le tirage de la loterie de bienfaisance.  
Le numéro 13.401 de la série 41 gagne 1 million.  
Le numéro 9.294 de la série 20 gagne 200.000 francs.  
Le numéro 18.498 de la série 28 gagne 100.000 francs.  
Paris, 5 novembre, 2 h. 45 s.

**Le gagnant du million**  
M. Carre, chef de cabinet du Préfet de Quimper est l'heureux gagnant du million au tirage de la loterie de bienfaisance.

Les numéros gagnant les deux gros lots ont été vendus par la Société Générale.  
Paris, 5 novembre, 3 h. s.

**Tirage d'obligations**  
Au tirage de la Ville de Paris 1875, le numéro 268.324, gagne 100.000 francs ; le numéro 293.702 gagne 50 000 francs.

**Affaire Steinheil**  
Au cours de l'interrogatoire, Mme Steinheil sanglota lorsque le président lui reprocha ses mensonges notamment au sujet du vol de bijoux. L'accusée explique qu'elle ne voulait pas parler des bijoux qui lui avaient été donnés par ses amants et si elle a menti dans cette circonstance comme sur beaucoup d'autres points, c'était pour garder l'estime de sa fille.

Télégrammes reçus aujourd'hui :  
Paris, 6 Novembre, 9 h. 12 m.

**Exécution capitale**  
Ce matin à 6 heures a eu lieu à Saintes l'exécution du nommé Favre âgé de 24 ans qui viola et assassina une fillette. Il n'y a eu aucun incident.

**En Grèce**  
Une dépêche d'Athènes annonce que le roi de Grèce a décidé d'abandonner pour prévenir sa déposition.

**La tzarine à San-Remo**  
La tzarine passera la première quinzaine de décembre à San-Remo.  
AGENCE FOURNIER

**LES RÉPROUVÉS**

Par CH. BERNARD-DÉROUËNE

XVI  
Trompé

Mais maintenant il avait là sous les yeux la preuve, écrite par le vieux commis, de la réalité de cette vieille histoire. Ces quelques lignes de la lettre de Sampson Wilnot suffisaient à fournir un motif.

Le jeune avoué se laissa tomber sur une chaise et réfléchit en silence pendant quelques minutes sur la lettre du vieux commis. Il n'aimait pas Dunbar. Son cœur, jeune et généreux qui avait voulu s'offrir au père de Laure s'était replié sur lui-même à sa première rencontre avec l'homme riche. Le désappointement l'avait glacé.

Pourtant, après avoir mûrement pesé la valeur des dépositions et l'enquête du coroner, il en était arrivé à la conclusion que Dunbar était innocent du meurtre de Wilnot.

Toutes les charges les plus insignifiantes contre l'Anglo-Indien avaient été prises en considération et le résultat obtenu avait été la conviction de son innocence.

Mais maintenant il envisageait l'affaire sous un autre point de vue. La lettre du commis fournissait un motif valable.

Les deux hommes étaient arrivés ensemble dans le petit bois, le valet avait menacé son patron, ils s'étaient querellés et...

Non, le meurtre n'avait pu que difficilement s'accomplir de cette manière. L'assassin avait été armé de la corde crue et s'était glissé sans bruit derrière sa victime...

Ce n'était pas un meurtre ordinaire ; la corde à nœud coulant, le traître nœud coulant, révélait la connaissance approfondie des habitudes orientales.

C'eût été à peu près ainsi qu'un Thug sanguinaire eût assailli sa victime à l'improviste.

Mais d'un autre côté, il existait une circonstance qui parlait toujours en faveur de Dunbar.

Cette circonstance était le vol des habits du mort.

L'Anglo-Indien aurait très bien pu vider le portefeuille et le laisser sur la scène du crime pour dérouter les agents de police.

possible que l'assassin fut resté en plein jour auprès de sa victime où on pouvait le voir, assez longtemps pour la dépouiller de ses habits afin d'égarer plus efficacement les soupçons ?

N'était-il pas bien probable que Wilnot avait passé l'après-midi à boire dans quelque cabaret sur le bord de la route et était revenu à la nuit dans le bois où quelque bandit vulgaire n'ayant en vue que le vol l'avait assassiné ?

Toutes ces pensées vinrent à l'esprit d'Arthur pendant qu'il était assis tenant en main la lettre jaunie de Sampson Wilnot. Marguerite l'examina d'un œil ardent, scrutateur. Elle voyait le doute, la perplexité, l'horreur, l'indécision se succéder tour à tour sur cette belle figure.

Mais l'avoué comprit qu'il était de son devoir d'agir dans l'intérêt de son client quelque hideux que fussent les doutes qui s'élevaient en lui. La conviction seule de la culpabilité de Dunbar pouvait l'autoriser à abandonner son client. Il n'était pas convaincu. Il était seulement saisi d'horreur en face du doute auquel il venait de prêter l'oreille pour la première fois.

M. Dunbar refuse de vous voir, dit-il à Marguerite, et je ne vois pas qu'il puisse résulter un bien quelconque d'une entrevue entre nous.

En attendant, si vous êtes dans la gêne et que vous ayez, comme cela peut se

faire en pareil cas, besoin d'assistance, il est tout disposé à vous venir en aide.

L'ouvrier, en parlant, la bourse de Dunbar, mais la jeune fille se leva et le regarda d'un air de profond dédain.

J'aimerais mieux me trainer de porte en porte en mendiant mon pain chez les étrangers les plus durs en ce monde cruel ; j'aimerais mieux mourir de faim petit à petit que d'accepter un secours d'Henri Dunbar. Aucune puissance sur terre ne parviendra jamais à me faire recevoir six pence de la main de cet homme.

Pourquoi pas ? — Vous savez pourquoi. Je vois cela sur votre figure. Dites à M. Dunbar que j'attendrai à la porte de cette maison jusqu'à ce qu'il vienne me parler. J'attendrai jusqu'à ce que je tombe morte.

Lovel revint auprès de son client et lui rapporta les paroles de la jeune fille.

Dunbar se promena de long en large dans la chambre, la tête penchée sur la poitrine.

Morbule ! s'écria-t-il d'un ton colérique, je ferai éloigner cette jeune fille par la police si...

Il s'arrêta brusquement et courba de nouveau la tête.

ble calomnie contre vous. Votre refus de la voir confirmera les soupçons qui... — Comment ! s'écria Dunbar, ose-t-elle me soupçonner ?

— Je le crains. — L'a-t-elle dit ? — Pas en paroles. Mais ses manières m'ont révélé ses soupçons. Il ne faut pas vous étonner que cette jeune fille déraisonne. Le malheureux sort de son père a dû être un coup affreux pour elle.

— Lui avez-vous offert de l'argent ? — Oui. — Et elle... — Elle l'a refusé.

Dunbar eut un frémissement comme si quelque chose l'eût piqué à vif.

— Puisqu'il le faut, dit-il, je verrai cette femme. Mais pas aujourd'hui il me faut du repos. Dites-lui de venir demain matin à dix heures. Je la verrai à cette heure-là.

Lovel porta ce message à Marguerite. La jeune fille le regarda d'un air sérieux, interrogateur.

— Vous ne me trompez pas, Monsieur ? dit-elle. — Non, je vous assure.

— M. Dunbar a dit cela ? — Il l'a dit.

— Alors je m'en irai, mais que M. Dunbar n'essaye pas de me tromper, car je le suivrai jusqu'au bout du monde dans ma recherche de l'homme qui a assassiné mon père.

Elle s'éloigna lentement. Elle se dirigea vers la cour de la cathédrale que l'homme assassiné avait traversé bras dessus bras dessous avec son compagnon. Des enfants qui flânaient à l'entrée des prairies répondirent à ses questions et la menèrent à l'endroit où le cadavre avait été trouvé.

La journée était sombre et nébuleuse, et le vent gémissait faiblement parmi les branches humides des vieux arbres. Les gouttes d'eau qui s'échappaient des feuilles jaunies tombaient dans le ruisseau d'eau claire, du fond duquel la figure du mort avait fait face au ciel éclairé par la lune.

Un peu plus tard, dans l'après-midi, Marguerite prit le chemin du cimetière situé hors de la ville où l'homme assassiné reposait sous le gazon fraîchement ramené.

Un grand nombre de personnes étaient allées visiter cette tombe et avaient été fort désappointées en trouvant qu'elle ressemblait tout à fait aux autres.

Déjà, les bons habitants de Winchester avaient commencé à faire courir le bruit que le bois près de Sainte-Croix était hanté, et on disait vaguement que le mort y avait été vu se promenant à l'heure du crépuscule.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Fournier.

## Fermes & Châteaux

Sommaire du N° 50, 4<sup>e</sup> novembre 1909

Couverture : Un beau coup de fusil, en forme de cors abattu par le célèbre tireur Walter Winans.  
Frontispice : M. le Marquis de l'Aigle en tenue de maître d'équipage.  
Au loup, par Cunisset Carnot.  
Les jardins de Breteuil, par G. Bellair.  
Au concours Hippique de Biarritz.  
Les Roses d'automne, par J. C. N. Forestier.  
Au tir aux pigeons de Royan.  
La Foulque, ses mœurs, sa chasse.  
Le Ruscus.  
Le Sa on et son Ameublement.  
Au concours Hippique de Saint-Sébastien.  
Histoire du dogue de Bordeaux.  
Une école de fermes à Paris. Paul Lacours.  
Bloc Notes de Fermes et Châteaux.  
La Botterave et le sucre. A. Thoraille.  
Le Rale d'eau.  
Jeunes ou vieilles perdrix. G. Clairay.  
La Vie pratique.

## Femina

Sommaire du N° 211 du 1<sup>er</sup> Novembre

Couverture : Deux étoiles de treize ans.  
Frontispice : S. M. la Reine Marguerite.  
Une suffragette chez M. Briand. Héléne Avril.  
Sanichika au pays de Chiquito.  
Sur les Links de Chantilly et de Fontainebleau.  
Propos de Tonsaint. Marcel Prévost.  
L'Enfant du Théâtre. J. Catulle Mendès.  
Impressions Musicales en voyage. Reynaldo Hahn.  
Les filles de feu. Daniel Lesueur.  
Aux matinées pour la Jeunesse.  
Les amis de Fontainebleau se promènent.  
Madame Jean Dornas, prêtresse du Soudan.  
Sa mode sur la Scène.  
La mode et les modes.  
Réceptions : La Comtesse M. de Noailles.  
Les livres du mois. H. Duval nois.  
Le médecin aveugle. G. de Peyrebrune.  
Les Bavardages de France.  
Une villegaturation de demain.  
Le Bloc-notes de Femina.  
Pour les mains soignées.  
Un grand mariage à Tananarive.  
Une vraie jeune fille. Roman inédit de M. Vaucaire et Marcel Leguet.

## Arrondissement de Cahors

**Catus**  
Erratum. — Dans l'article *Détente* qui a paru vendredi à la chronique de Catus, lire au 5<sup>e</sup> paragraphe : « mon honorable contradicteur », etc., etc.

**Caillac**  
Le parti républicain de Caillac, réuni en comité au nombre de 70 de ses membres, après avoir entendu M. Faure, décide d'adresser à M. de Monzie, à l'occasion de l'élection législative du 7 novembre, l'expression de son entière confiance et de son complet dévouement. Il acclame sa candidature et invite tous les électeurs républicains à lui donner leur concours.

Pour le Comité :  
Le Secrétaire Général,  
BOSC.

**Saint-Martin-Labouval**  
Fête patronale. — Voici le programme de la fête :

Samedi 13 novembre. — A sept heures du matin, salves d'artillerie, arrivée de la musique, tour de ville ; à huit heures et demie, abadae M. le maire et à la municipalité ; à onze heures, retraite aux flambeaux.  
Dimanche 14 novembre. — A sept heures du matin, réveil en fanfare ; à huit heures, tour de ville ; à dix heures, tour de ville avec toute la jeunesse ; à onze heures et demie, banquet populaire ; à midi, distribution des bouquets et des gâteaux ; à trois heures et demie, grand bal de jour sur un vaste plancher richement décoré ; à sept heures, grande illumination générale ; à huit heures un quart, tour de ville en musique, annonçant l'ouverture du départ du feu ; à huit heures et demie précises, départ du feu, exécution Filiières Romain ; embrasement de la montagne ; à neuf heures un quart, grande retraite aux flambeaux, avec les concours de jeunes enfants ; à neuf heures trois quarts, abadae l'arbre de la liberté ; à dix heures, grand bal de nuit, bataille de confetti.

Lundi 15 novembre. — A sept du matin, réveil traditionnel ; à huit heures, tour de ville et puis visite aux Toulzaniens ; à midi, banquet gracieux ; à une heure et demie du soir, course aux cerceaux pour les jeunes enfants ; à deux heures, course de bicyclette régionale et locale, avec prix importants.  
Les deux premiers prix de la course régionale sont offerts par M. Larroque (cycles).

Pour avoir droit à l'entrée se faire inscrire à M. Filiières Romain chargé de la direction, en joignant à la demande la somme de un franc pour la régionale et 0 fr. 50 pour la locale.  
A trois heures, départ du ballon *L'Avant-Saint-Martin* ; à trois heures et demie, bal de jour ; à sept heures, illumination générale ; à huit heures, tour de ville ; à huit heures un quart, bal jusqu'à minuit.

**Catus**

La Pharmacie LAGASPE, pourvue d'un gérant agréé, reste ouverte et continuera comme par le passé, à faire tout effort pour donner satisfaction à sa clientèle.

## Arrondissement de Figeac

**Puybrun**

**Nos écoles.** — Malgré la campagne acharnée menée contre notre école laïque, la rentrée a été satisfaisante. Cependant nos élèves n'ont reculé devant rien pour la ruiner, employant tour à tour : menaces, pressions violentes, promesses, subsides à titre d'aumône, rien ne leur a coûté pour arriver à leur fin ; allant jusqu'à promettre à des braves gens nés sages et malades, que s'ils envoyaient leurs enfants à l'école de nos dévoués ils ne manqueraient de rien dans leur maladie. Ils n'avaient pas habitués ces braves gens à tant de générosité.

A son tour notre collègue Casimir qui, lors de son arrivée dans notre commune observait une certaine correction, montre le bout de l'oreille et tonne contre l'école sans Dieu et ses mauvais livres, se conformant d'ailleurs aux ordres de notre bouillant évêque.  
Tous ces gens-là, depuis qu'on leur a supprimé la manne concordataire se sont aperçus soudainement du danger que faisait courir à nos enfants l'enseignement laïque donné par nos excellents maîtres et maîtresses.

Un Casimir batailleur et combatif n'est pas fait pour nous déplaire ; les moines ligues et politiques nous ont conduits à la séparation à laquelle personne ne pensait. Nos Casimirs batailleurs s'acharnaient contre nos écoles laïques nous conduisant à n'en pas douter au monopole de l'enseignement par l'Etat qui ralliera bientôt tous les suffrages des vrais Républicains.

**Un ami de l'école laïque**

**Saint-Perdoux**  
Election du maire et de l'adjoint. — Dimanche dernier, les membres du conseil municipal de notre commune étaient convoqués à l'effet de procéder à l'élection de la municipalité.  
M. Lacarriere a été réélu maire et M. Bouscarre adjoint.  
La municipalité reste radicale.

**Aynac**

Chers lecteurs,  
Je vous avais souvent parlé de notre conseil municipal, comme d'un conseil extrêmement réactionnaire absolument incapable. Je viens aujourd'hui vous en donner une preuve.

Dans sa dernière séance le comité républicain a émis un vœu tendant à ce que la ligne de tramway Saint-Céré-Figeac pas-sant par Leyme et Assier pas-sât par Aynac.

Il est adressé à Monsieur le Préfet une pétition ainsi libellée : « Voyant l'incurie et l'incapacité du conseil municipal, etc., etc.  
Un certain membre du comité, non des moins influents, s'armant d'un peu de toupet — et d'une canne, est allé la promener dans les villages pour recueillir des signatures et l'a présentée à un certain nombre de conseillers qui l'ont lu et signée sans aucune observation.  
Pauvres diables ! Ils ont signé leur condamnation sans broncher.  
Pauvres diables ! Ils ne pourraient-ils pas dire encore une fois avec raison que ces Messieurs ne sont pas des plus malins ! »

**DURAPIAT.**

**Saint-Céré**

A M. Faure, directeur de *« l'Éveil »*.  
Si j'avais pu croire un instant que ma réponse à vos attaques venimeuses vous laisserait indifférent, la véritable bordée d'injures, que vous m'envoyez les qualificatifs et les accusations grotesques dont vous me gratifiez dans les colonnes de votre grand journal *« l'Éveil »*, suffirait amplement pour me convaincre que j'ai visé juste, et qu'il était utile de vous arracher le masque qui aurait pu tromper peut-être encore quelques rares républicains. Sans prêter plus d'attention qu'il ne faut à vos appréciations déshabillées et grossières sur ma personne, je poursuivrai pour nos amis radicaux, pour tous ceux qui ne peuvent vous connaître comme nous vous connaissons ici, l'œuvre d'assainissement républicain que j'ai entreprise en dévoilant jusqu'au bout votre moralité politique et vos hypocrisies.

Et d'abord Monsieur Faure, laissez moi vous dire qu'une des choses les plus réjouissantes que j'ai trouvées dans vos articles de *« l'Éveil »*, c'est que vous vantiez en votre qualité de président du Comité des tramways, président et pipelet à la fois, on pourrait dire de m'avoir fait marcher à cours de pied dans le bas des reins — (sic). — Cela dépasse, quand on vous connaît surtout, les bornes de l'impudence la plus extravagante, cela passe toute imagination.

Comment imprudent, inconscient que vous êtes, vous osez parler de coups de pied, vous, qui en avez reçu toute votre vie sans même pouvoir les rendre, vous. L'homme a l'échine si souple qu'elle semble avoir été faite tout exprès pour recevoir les coups, vous vous vantez de nous avoir donné des coups de pied ?

Mais puisque vous paraissez avoir si mauvaise mémoire pour vous-même, je vais tâcher de rappeler vos souvenirs.  
Pour commencer d'abord, c'est un de ces formidables coups de pied bien appliqués, auxquels vous faites allusion, qui vous envoya à Saint-Céré. Après les hypocrites courbettes que vous veniez de faire à MM. Vival et de Verainac, on vous nomme instituteur primaire à Bretenoux, vous vous réjouissez déjà. Mais vous comptez sans les autres, malheureusement votre réputation d'homme brouillon et de faux républicain vous avait devancé ; le Conseil municipal de Bretenoux alors présidé par mon honorable collègue et ami Boyer, menace de démissionner en bloc, si l'arrêté qui vous a nommé n'est pas immédiatement rapporté, et l'administration qui a dû déjà sévir contre vous à Figeac, et qui vous a suspendu de vos fonctions pendant de longs mois, fatiguée de vous balotter, vous expédie à Saint-Céré où vos grandes capacités ne vous ont permis d'avoir que la dernière classe, celle des tous petits.

Déjà lors M. Faure, nous avons tous suivi à Saint-Céré et non sans une réelle

curiosité, les évolutions prestigieuses d'opinion auxquelles vous vous êtes livré. Nous vous avons vu dévotieux personnage essayer pour votre commerce, de capter la confiance des prêtres et des âmes bien pensantes de la ville en vous prosternant dévotement dans les églises, en faisant la communion, en prenant des poses et des airs si recueillis que toutes les dévotes versaient des larmes d'attendrissement en vous voyant ainsi.

Après cela vous allez chez les socialistes vous introduire dans leurs réunions, essayer sans succès de vous faire nommer président de leur comité, et les camarades que cette volte-face inattendue, rendait plutôt méfiants à votre égard, eurent dit-on, l'irrévérencieuse audace d'essayer un jour leur semelle ferrée au bas de votre collette, et de vous inviter une fois pour toutes à ne plus les ennuyer.

Nous vous avons vu homme universel mêlant l'utile à l'agréable, vous improviser tout à coup chef de fanfare à Saint-Céré ; et bien que la musique adoucesse les mœurs, un beau jour cependant, les musiciens se réunirent, et par un vote unanime et sans réplique, ils vous donnèrent votre congé.

Depuis cette époque déjà lointaine notre société musicale dirigée par un chef zélé et sympathique a continuellement prospéré.

Je passerai sous silence toutes les tentatives que vous avez faites pour ressaisir cette baguette magique qui vous servait si éphémériquement à battre la mesure, je ne parlerai pas de vos nombreuses conspirations si savamment ourdies pour évincer M. Daval, le chef actuel, cela pourrait m'amener en effet plus loin que je ne voudrais.

Enfin M. Faure, pouvez vous nier après les paroles menaçantes que vous avez prononcées devant moi : « Vous ne me voulez pas avec vous, je serais contre vous. » Que si nous avions voulu nous, radicaux, si j'avais voulu de vous, vous seriez aujourd'hui avec la souplesse que l'on vous connaît, à notre entière, à notre complète dévotion.

Mais résumons si vous plaît : Nous vous avons connu tour à tour, clérical, socialiste, libre-penseur, radical, musicien évincé, partout vous traînez après vous la trace des coups de pied qui vous ont chassé, et c'est vous journaliste improvisé, président encore plus improvisé d'un comité de tramways, qui vous flattez aujourd'hui dans votre républicanisme feint, de nous avoir fait marcher à coups de pied ?

Mais, j'en ai assez de polémiquer avec vous : à toutes vos sottises à tous vos mensonges, je n'ai plus qu'un mot à répondre : « Depuis douze ans consécutifs le parti républicain n'a cessé de m'honorer de sa confiance, c'est lui seul qui a le droit de juger mes actes, et quant à vous M. Faure retenez bien ceci : vous n'avez jamais eu, vous n'avez jamais à Saint-Céré, que la méfiance, pour ne pas dire davantage, de tous les partis politiques sans exception. »

**L. MURAT,**

Maire et Conseiller général de St-Céré.

**Etat civil du 16 au 31 octobre.** — Naissances : Jeanne Delbos, rue Pasteur ; Gabrielle Taurand, quai des Récollets.  
Décès : Marceline Faure, veuve Lasfargues, 74 rue du Roubinet ; Marianne Pradayrol, épouse Thamié, 79 ans, rue de la Croix-de-Lagarde ; Antoine Pedamon, jardinier, 69 ans, à l'hospice.  
Mariages : Raoul Séguier, fleur à Spérie Ventach, sans profession, faubourg Lascabanes.  
Publications de mariage : Henri Floirac, hôtelier, avenue Marceau, et Marie Roucan, sans profession, à Teyssieu (Lot).  
Henri Simonet, cultivateur et Marie Maldec, sans profession, rue de la Cité à Saint-Céré.

## Arrondissement de Gourdon

**Gourdon**

Rechargements cylindres. — Opérations probables du lundi 8 au samedi 13 novembre 1909 :  
Repandage de matériaux et cylindrage sur :

1<sup>o</sup> La route nationale n° 20, de Paris à Toulouse, entre 1 k. et 2 k. aux abords de Cressensac ;  
2<sup>o</sup> Le chemin de grande communication n° 14, de Marciac à Cressensac par Gramat, entre 55 k. et 56 k. 400 à Lagarrigue.

**Souillac**

**Touring-Club.** — Nous apprenons avec plaisir que, dans sa séance du 26 octobre, le Conseil d'administration du T. C. F. a décerné à M. Hébrard, le diplômé d'honneur de « bon hôtelier » et une médaille d'argent pour la tenue irréprochable du Modern Hôtel. Nos félicitations.

**Bétaillé**

**Coups et blessures.** — Dans l'après-midi de mercredi dernier 3 courant, à la suite d'une discussion des plus futiles, le sieur M. ..., cultivateur au village de Montou, a roué de coups Mme C..., du même village.  
L'état de Mme C..., est très grave. Le Dr Mézard, a été appelé en toute hâte, plainte a été déposée par M. le Parquet et à la gendarmerie.

## Bibliographie

Dans le dernier numéro du *Journal de l'Université des Anales*, sont reproduites les belles conférences de MM. Georges Cain, Auguste de Lassus, Frédéric Masson, Marc Varenne, Funck-Brentano, Gustave Geffroy et Henry Roujon.  
D'ailleurs, les conférences vont reprendre dans quelques jours, à l'Université de la rue Saint-Georges. Le programme de cette année est superbe. Toutes, elles paraîtront dans le journal.  
En vente partout : 60 centimes.

## Vient de paraître

**Almanach de la Gazette du village pour 1910**

Les *Almanachs de la Gazette du village* qui ont paru depuis l'année 1900 ont été très appréciés par les lecteurs et ont obtenu un succès. Celui de 1910, ne les intéressera pas moins ; sauf les répétitions indispensables, tout y est nouveau : la série des renseignements et connaissances utiles à la ville comme à la campagne, au cultivateur comme à la ménagère, se continue et on peut affirmer que cette publication est appelée à former par la suite, la plus intéressante des *encyclopédies*.  
Prix de chaque année : 50 centimes franco.

En vente aux bureaux de la *« Gazette du village »*, 26, rue Jacob, Paris (6<sup>e</sup>). Chez tous les libraires et dans toutes les gares.  
L'année 1910, sous couverture artistique tirée en couleurs, forme un beau volume de 225 pages illustré de nombreuses figures et de 19 vues d'actualités faites d'après la photographie et ornant les têtes de chapitres.

Librairie HACHETTE et C<sup>o</sup>, 79 boulevard Saint-Germain, Paris.

## HISTOIRE DE FRANCE

depuis les Origines jusqu'à la Révolution  
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE  
M. ERNEST LAVASSE  
Mise en vente du 56<sup>e</sup> fascicule (Tome VIII, 2<sup>e</sup> partie)  
**LOUIS XV**  
L'Époque de Madame de Pompadour, de Machault et du duc de Choiseul  
Les dernières années du Règne  
Par M. H. CARRÉ,  
Professeur à l'Université de Poitiers.  
Prix du fascicule ..... 1 fr. 50

## LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.

Journal hebdomadaire illustré, Masson et C<sup>o</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1902, du 6 novembre 1909.  
Turbin à vapeur réversible, par A. Troller. — Un service de ferry-boat sur un lac italien, par Daniel Bellet. — Le dragage de l'or en Guyane française, par Albert Bordeaux. — La symbiose des lichens, par Emile Gaelecan. — La cinématographie de l'invisible, par R. Villiers. — L'industrie des outremers, par A. Hébert. — Académie des sciences, séance du 26 octobre 1909, par Ch. de Villedeuil. — Achèvement des travaux du port militaire de Douvres, par R. Bonnin.  
Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

## LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 6 novembre  
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

## PARTIE LITTÉRAIRE

Henri Cordier de l'Institut, Peary et Cook. — Professeur Ed. Branly, télégraphie et téléphonie sans fil. — De Larzac de Laborie, Madame de Chateaubriand et ses rancunes. — H. G. Wells, Au temps de la comète. Traduit de l'anglais par MM. H. D. Davray et Kozakiewicz (VII). — François de Witt-Geizot, A Wissembourg. — Jean Lionnet, Les Livres — Jean Chantavoine, Chronique musicale.  
Les Miettes de la vie. — Les Faits et les idées au jour le jour. — Rovne des Revues étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive. — La Vie agricole. — Chronique financière.

## PARTIE ILLUSTRÉE

Deuxième centenaire de la destruction de Port-Royal : Mme de Sévigné, par Nanteuil. — Blaise Pascal (deux portraits). — Catherine de Champaigne à l'âge de dix ans. — Anne d'Autriche, gravure de Morin, d'après Philippe de Champaigne. — Louis XIV en 1664, gravure de Nanteuil.  
Peary et Cook : Itinéraires du commandant Peary et du docteur Cook, dans leur voyage au pôle Nord.  
L'Argentine et la France : Monument du général San Martin, inauguré à Boulogne-sur-Mer, le 24 octobre 1909, en présence des troupes argentines. — Les croiseurs argentines dans le port de Boulogne-sur-Mer. — Le commandant des troupes argentines présentant les armes au général Brun, ministre de la guerre.  
Statue : Le monument élevé à Victorien Sardou, à Marly-le-Roi.  
L'entrevue de Racoongi : Vue générale de Racoongi et du château royal, où eut lieu l'entrevue du 24 octobre 1909, entre le tsar et le roi d'Italie. — Le château de Racoongi.  
Actualités : M. Moret, le nouveau président du Conseil des ministres espagnol. — Le prince Ito, vice-roi de Corée, assassiné par un Coréen, lors de l'arrivée à Kharbin du ministre des finances russes, M. Kokovtsov, le 26 octobre 1909.  
L'Espagne au Maroc : Au camp espagnol de Restinga ; la messe célébrée le jour de la fête de la Vierge « del Pilar ».  
L'instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tire chaque semaine son papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

## Le Linge, les Vêtements, les Chapeaux et les Chaussures, par G.-B. de Savigny

Voici enfin un manuel pratique et complet de l'entretien et des réparations des vêtements et du linge. Toutes les recettes et formules y sont d'une simplicité à la portée de tous, et il y en a plus de mille, classées dans une table alphabétique qui permet, en une seconde, de trouver le renseignement cherché.  
Le nettoyage parfait de la soie, des lainages et du drap, du coton et du linge, les procédés faciles pour rendre les étoffes imperméables ou incombustibles, et pour enlever toutes les taches sur tous les tissus tachés d'humidité, d'encre, de fruits, de goudron, de graisse ou d'huile, de rouille de suie, de vin, de peinture, etc., — la

remise à neuf des flanelles, sans les rétrécir, des dentelles, des chapeaux de soie, de feutre rigide ou mou, de paille, de panama, etc., — l'entretien des chaussures en cuir noir ciré, vernies, en cuir jaune ou de couleur, des souliers de bal, de ceux de bébé, des brodequins et des bottes de chasse rendues imperméables, tout est expliqué avec une clarté qui ne permet pas l'insuccès.  
Ce livre forme le complément parfait d'un autre ouvrage du même auteur, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs : L'entretien et les petites réparations à l'habitation et au mobilier, de la même « Collection Familia ».  
Il est adressé franco contre l'envoi de 2 fr. 50 en mandat ou timbres-poste à M. l'administrateur-délégué de la Librairie des Annales, 9, rue Bonaparte, Paris.

## Envoyez 1 fr. 50 à P. Glaeser, ph<sup>m</sup>, 28, rue de Grammont, Paris, et vous recevrez franco avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, le meilleur remède contre les Maux d'estomac et la constipation.

## LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES

Société d'Assurances Mutuelles sur la Vie (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) vient de procéder à la répartition de l'Association-Vie 1906.  
Les résultats très avantageux qu'a donnés cette première répartition ont ressorti un taux de placement qui varie entre 6,37 et 10,55 0/0 par année, suivant l'âge de l'assuré et le mode de versement.  
La répartition de l'Association-Décès (exercice 1908) a donné aux ayants-droit des sociétaires décédés environ le double des versements entre-assurés (exactement 1 998 par franc versé). Depuis sa fondation, la Société a déjà procédé à douze répartitions annuelles de l'Association-Décès. Le rendement de ces répartitions a toujours atteint en moyenne le double des versements.  
Nombre de sociétaires décédés ..... 5.111  
Cotisations versées par les sociétaires ..... 2.127.508 50  
Somme touchée par les ayants-droit à la répartition ..... 4.231.948 19

A ce jour la Mutuelle de France et des Colonies, compte près de 350.000 adhérents, et le chiffre des souscriptions recueillies dans les branches Vie et Décès dépasse 800 millions de francs.  
Rappelons que le but de la Société est de constituer à tous, avec garantie en cas de décès, un capital espèces permettant d'assurer une dot, une rente viagère, par versements depuis 6 francs par mois faits pendant 14 ans seulement.  
Pour tous renseignements, s'adresser au Siège social, place de la République, à Lyon, ou Direction de Brive, Laveran, 11, rue Caffarelli, Toulouse.

## SAVON CONGO

Blanchisseur et Teinturier VICTOR VAISSIER  
BULLETIN FINANCIER  
Paris, 5 novembre.  
La physionomie du marché ne se modifie pas. La tendance reste ferme, malgré quelques réalisations, mais les affaires sont très calmes.  
La Rente française s'inscrit à 98,82. Les fonds russes sont diversement tenus. Le 3 0/0 1891 fléchit à 76,85 et le 5 0/0 1906 à 105,35 ; le 1896 s'avance à 76 et le 4 1/2 1909 à 98,52 ; le Consolidé se retrouve à 91,90.  
L'Extérieure espagnole progresse à 96,20, l'Italien à 104,30, le Portugais à 62,60 et le Turc à 93,85.  
Nos sociétés de Crédit se négocient à : La Banque de Paris à 1755, le Comptoir d'Escompte à 775, le Crédit Foncier à 822, le Crédit Lyonnais à 1332 et la Société Générale à 714.  
Parmi les chemins français, le Lyon se traite à 1300, le Nord à 1747 et l'Orléans à 1408.  
L'action des Etablissements Révillon frères s'avance à 540.

## CONSEIL DU DOCTEUR

Après chaque Repas prenez une  
**FRANCISCAINE**  
Jaune ou Verte  
Seuls Concessionnaires : H. BACH & C<sup>o</sup> - Cahors (Lot).

## PARAPLUIE REVEL

3.90-5.90-7.50-10.50-16.50  
Supérieurs à l'usage  
DÉPOSITAIRE A CAHORS  
LADEVÈZE, Grand Bazar du Lot

## MALADIES DE LA PEAU. VICES DU SANG

**ROB LECHAUX**  
qui RÉGÈRE, PURIFIE et FORTIFIE le sang  
Ph<sup>m</sup> Normale, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux, et Ph<sup>m</sup> de

## PROPRIÉTÉ À VENDRE

à Terre-Rouge  
en terre labourable  
Eau, agrément et rapport  
Ecrire pour visiter, à M. VIGOU-ROUX, pharmacien à Castelfranc.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
un COUPÉ  
Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.

## LA PHOSPHIODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 4 Novembre 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (les porcs se cotaient au 1/2 k. poids vif.)		
			1 <sup>o</sup> qualité	2 <sup>o</sup> qualité	3 <sup>o</sup> qualité
Bœufs.....	2.022		0,78	0,74	0,68
Vaches.....	1.024	427	0,76	0,68	0,60
Taureaux...	161		0,68	0,65	0,58
Veaux.....	1.576	1.221	1,00	0,95	0,90
Moutons....	14.865	6.282	1,05	0,98	0,90
Porcs.....	5.007	2.377	0,48	0,47	0,45

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs, calme sur les veaux, difficile sur les moutons, bonne sur les porcs.  
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Chemin de Fer d'Orléans

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canorgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Contrats, Bordeaux-Bastide, Libourne, ou Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, Laval-de-Cère, Vi-sur-Cère, Rodez, ou Figeac, ou Capdenac, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canorgue, Rodez (1).

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givères, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit en un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone émise ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; Touraine, Bretagne, Auvergne, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : La Touraine et ses Châteaux, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux. De Tours à Vierzon. De Tours à Montluçon. De Limoges à Agen. D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES, Toujours de bon appétit, Demandez à votre pharmacien, La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT à CAHORS : pharmacie ARTIGUE

à PRAYSSAC : pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS : pharmacie VIGOUROUX à CASTELFRANC

RELIGIEUSE guérit enfants urinant au lit. Ec. Maison Burot, N°124, Nantes.

CHASSEURS Au moment de faire vos emplettes, allez visiter le nouvel assortiment de la maison ARTIGALAS



Vous trouverez des TRIPLES VERROUS platinés encastrés pour poudre pyroxilée au prix incroyable de . . . . . 99 fr. Des HAMMERLESS à . . . . . 180 fr. Des BROWNICK 5 coups automatiques modèle 1909.

MUNITIONS ET ACCESSOIRES à des prix défiant toute concurrence

POUDRES — PLOMBS

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE LA MIEUX ORGANISÉE Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile, Les médecins la remplaçaient l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des : Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. Docteur OYER, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

MACHINE A TRICOTER L'EXPRESSE Bas, Chaussettes, Gilets, Jupons, Layettes, etc. Gagne-pain assuré Tarif LAMY, Constr., 18, rue Turbigo, 18, Paris.

L. MAURY Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 10, Rue du Lycée A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures) Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT

(SERVICE D'HIVER 1909-1910)

Table of train schedules for winter 1909-1910, covering routes between Paris, Cahors, Libos, Capdenac, and other stations. Includes columns for departure times, arrival times, and train classes (Express, Direct, Omnibus).